**Réf: ADM/L-MH-AS-EBZ/139/23**

 Bujumbura, le 10 Juillet 2023

# APPEL A MANIFESTATION D’INTERET POUR LA PRE-QUALIFICATION DES FORNISSEURS ET PRESTATAIRES DES BIENS ET SERVICES POUR LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (CIRGL)

La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) est une organisation intergouvernementale composée de 12 Etats membres de la Grande Région des Grands Lacs, qui a été créée en 2006 avec l'aide de l'Union africaine (UA), des Nations unies (ONU) et de donateurs bilatéraux.

Les Etats membres de la CIRGL sont l'Angola, le Burundi, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, le Kenya, le Rwanda, le Sud-Soudan, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. La CIRGL est dirigée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, et assistée par le Comité Interministériel Régional (CIMR) composé des Ministres des Affaires Etrangères des 12 Etats Membres.

Le siège du Secrétariat de la CIRGL est basé à Bujumbura (Burundi), avec des centres régionaux à Kampala (Ouganda), Lusaka (Zambie) et Goma (RDC).

La CIRGL vise à mettre en œuvre *le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement*, qui fixe un programme ambitieux "pour transformer la région en un espace de paix, de sécurité et de développement durables". Les Programmes clés de la CIRGL comprennent : (i) la Paix et la Sécurité ; (ii) la Démocratie et la Bonne Gouvernance ; (iii) le Développement Economique et l'Intégration Régionale ; (iv) le Genre, Femmes et enfants ; (v) les Questions humanitaires et Sociales et (vi) les Questions Transversales.

Le Secrétariat de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)

invite les fournisseurs et prestataires de services et biens qualifiés et réputés à soumettre leurs propositions de fourniture et livraisons des biens et services énumrés dans tableau ci-dessous.

Le but de cette demande de manifestation d’intérêt et de préselectionner les fornisseurs de services et biens légalement enregistrés et remplissant les qualifications préalables, à considérer à des fins contractuelles pour gérer la gamme complète des services et biens ci-dessous pour le Sécrétariat de CIRGL.

|  |
| --- |
| **SERVICES ET BIENS SOLLICITES** |
| ASSURANCES :ASSURANCE MALADIE,ASSURANCE VIE, ASSURANCE VEHICLE,PENSION COMPLEMENTAIRE,COURTIER EN ASSURANCES. |
| SERVICE D’AGENCE DE VOYAGE (FOURNITURE DES BILLETS D’AVION) |
| FOURNITURE DE BUREAUX(CONSOMMABLES) |
| FOURNITURE ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEUSE, IMPRIMANTES, SERVEURS, ORDINATEURS, ETC |
| SERVICES D’IMPRESSION, PUBLICATION ET CONCEPTION (MAGAZINES, BROCHURES, CALENDRIERS, CARTES DE VISITE, AUTOCOLLANTS, CARTES DE SERVICES, ETC) |
| REPARATION ET MAINTENANCE DES VEHICULES |
| FOURNITURES, REPARATIONS ET MAINTENANCE DES GROUPES ELECTROGENES ET CLIMATISEURS |
| FOURNITURE DU CARBURANT ET LUBRIFIANTS  |
| FOURNITURE DES MATERIELS DE PUBLICITE ET DE VISIBILITE (T-SHIRT, CASQUETTES, DRAPEAUX, BANDEROLES, EPINGLES, ETC) |
| SERVICES D’HOTELERIE, CHAMBRES ET SALLES DE REUNION |
| SERVICES DE RESTAURATION AU BUREAU |
| SERVICES DE TRADUCTION, INTEPRETATION ET EQUIPEMENTS  |
| SERVICES D’INTERNET  |
| FOURNITURES DES MATERIELS ET MOBILIERS DE BUREAU |
| NETTOYAGE DES BUREAUX |
| SERVICE DE SECURITE |
| MAINTENANCE D’ELECTRICITE, EAU, MEUBLES, ETC |

Le Secrétariat de la CIRGL se réserve le droit de rejeter toute manifestation d’intérêt ne répondant pas aux exigences associées à cette demande.

Le Secrétariat de la CIRGL ne sera pas en aucun cas responsable de tous les couts associés à la préparation et à la soumission des manifestations d’intérêt.

L’expression d’intérêt doit refléter la documentation suivante :

1)Profile de la societé : Indiquer le bien et les services que l’entreprise souhaite fournir au Sécrétariat de la CIRGL. L’exécution en temps opportun du contrat pour les biens et services similaires.

2)Les documents d’identification : Le registre de commerce, le certificat d’identification fiscale, les statuts de la société, l’attestation de non-redevabilité et la preuve de capacités financieres.

3)Références : Au moins trois lettres de recommandations de clients réputés pour attester.

Les « documents de manifestation d’intérêt » bien dactylographiés et signés avec une indication claire des services pour lesquels vous postulez, mis dans des enveloppes scellées doivent être soumis à la réception du Secretariat la CIRGL, au plus tard le 18 Aout 2023 à 14h.

Cet appel à manifestation d’intérêt ne constitue pas contrat. Toute candidature sera considérée comme une intention de s’inscrire et de participer aux appels d’offre de la CIRGL.

Adressez-vous à :

Attn :Secrétaire Exécutif de la CIRGL

BP :7076

38,boulevard du Japon

Bujumbura-Burundi

Web site  :www :icglr.org

Pour toute question complémentaire, veuillez vous adressez à Monsieur Jean Bigirimana à l’adresse suivante :

Email  :jean.bigirimana@icglr.org

Télephone  :+257 72 364 000

 +257 65 365 000

**Pour le Secrétaire Executif**